



*Votre partenaire spécialisé en gestion
du personnel en France et à l'étranger*

Service URSSAF en ligne

Obtenez gratuitement et en un clic la preuve que vous êtes bien en règle vis-à-vis de l'URSSAF. Ce document est indispensable si vous souhaitez répondre à un appel d'offre pour un marché public. Pour ce faire, créez un compte sur www.compte.urssaf.fr pour télécharger le coupon d'adhésion, puis retournez-le complété via www.contact.urssaf.fr ou bien par courrier ou fax à votre URSSAF. A réception, celle-ci vous communiquera votre mot de passe vous permettant de vous connecter au service. Si vous faites déjà vos déclarations sociales sur www.declaration.urssaf.fr, inutile de retourner un bulletin d'adhésion. Connectez-vous simplement sur www.compte.urssaf.fr avec le mot de passe utilisé pour vos déclarations.

Source : Chef d'Entreprise Magazine n°43 / novembre 2009